

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 4/2026  
6 février 2026

### **L'Autorité belge de la Concurrence adresse une communication des griefs à la Raffinerie Tirlemontoise et à sa société mère Südzucker concernant un possible abus de dépendance économique à l'égard des planteurs de betteraves sucrières**

L'Autorité belge de la Concurrence a adressé une communication des griefs à la Raffinerie Tirlemontoise SA (« Raffinerie Tirlemontoise ») et à sa société mère Südzucker AG (« Südzucker ») concernant un possible abus de dépendance économique au sens de l'article IV.2/1 du Code de droit économique.

Un abus de dépendance économique résulte de l'utilisation par une entreprise de sa position de marché particulière pour imposer des conditions inéquitables à un ou plusieurs partenaires commerciaux ne disposant pas d'alternative raisonnable équivalente, dès lors que la concurrence est susceptible d'être affectée sur le marché belge.

Les pratiques en cause en l'espèce portent sur des conditions contractuelles inéquitables créant pour les planteurs de betteraves sucrières qui livrent à la Raffinerie Tirlemontoise une situation d'insécurité générale, notamment quant à leurs perspectives de revenus, limitant indûment leur autonomie dans la gestion de leurs activités agricoles et commerciales, et faisant reposer sur eux de façon disproportionnée les risques commerciaux de la filière sucrière.

La communication des griefs considère que les planteurs de betteraves sucrières concernés se trouvent dans une situation de dépendance économique à l'égard de la Raffinerie Tirlemontoise, que les pratiques examinées sont abusives et qu'elles faussent la concurrence, en particulier dans l'approvisionnement en betteraves sucrières.

La communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de la procédure en cours. La Raffinerie Tirlemontoise et Südzucker vont maintenant pouvoir exercer pleinement leurs droits de la défense et avoir accès au dossier d'instruction en vue de préparer leur réponse.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : + 32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Website: [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).